

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	17 (1929)
Heft:	304
 Artikel:	La pétition fédérale pour le suffrage féminin
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259682

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rale: les membres des syndicats (6.900.000); les contribuables payant des impôts directs (1 million et demi); les fonctionnaires et salariés divers (environ 829.000); le clergé catholique romain (55.000 environ).

Les membres des syndicats et les producteurs possèdent donc le droit de vote, mais pas les femmes, qui sont pourtant aussi des productrices et qui font pourtant aussi partie de la population ouvrière italienne. Ainsi, dans le nouveau programme fasciste, les femmes comptent encore moins qu'auparavant, quoiqu'elles aient des possibilités d'action directe dans le domaine syndical.

La place que l'on a trouvée pour elles dans l'activité politico-sociale du pays est celle de productrices d'enfants, ce qui leur a valu de pouvoir, quoique mariées, garder leur place dans les bureaux et les fabriques. C'est à cela aussi que l'on doit les projets augmentant les allocations de maternité, qui garantiront à la mère qui travaille le repos nécessaire après et avant la naissance de son enfant, et un salaire minimum pour tout le temps pendant lequel elle devra cesser son travail.

Les activités féminines sous le régime fasciste sont groupées dans la *Piccola Italia* et la *Giovane Italia*, cette dernière étant une association athlétique qui compte environ un demi-million de membres; puis les *Femmes fascistes militantes*, qui ont leur place au centre du mouvement militant fasciste. Mais les femmes fascistes, en dépit de cette situation, ne sont pas placées sur un pied d'égalité avec les hommes, et il ne leur est confié aucune charge politique: elles remplissent des fonctions purement administratives, avec des devoirs nettement définis. Les écoles, l'économie domestique, le travail d'usine et les questions sociales sont de leur ressort; la politique est l'affaire des hommes.

Il existe bien encore quelques organisations féminines datant de l'époque préfasciste, mais qui ne possèdent plus guère d'autorité. Ainsi le Conseil National des Femmes italiennes, bien connu autrefois. Dernièrement s'est reconstituée l'Association pour le Suffrage (bien que ce nom soit maintenant un anachronisme), sous le titre de Fédération pour les droits civils et politiques des femmes. Il existe aussi une Association des Femmes universitaires, mais aucune de ces Sociétés n'a été invitée à proposer des noms pour la liste des 1000 candidats parlementaires.

On connaît la procédure selon laquelle la Chambre sera nommée, et qui ne se rencontre dans aucun autre pays. L'Italie tout entière forme une seule circonscription; le corps électoral est composé des électeurs municipaux, répartis en 13 Confédérations et Associations correspondant à 7 branches d'activité: banques, transports, arts, etc. La loi autorise chacune de ces Confédérations à proposer un nombre donné de candidats, au total 800, les Associations en proposant 200 de leur côté. Ainsi est élaborée une liste de 1000 noms, dans laquelle le Grand Conseil en choisit 400 pour les soumettre aux électeurs. Le Grand Conseil est le corps suprême qui organise toutes les activités du régime fasciste. Il a des compétences d'ordre juridique et un pouvoir consultatif pour toutes les questions politiques, économiques et sociales que le chef des gouvernements lui soumet. Il est présidé par le chef du gouvernement, qui est en même temps premier ministre et secrétaire d'Etat. La liste de 400 noms dressée par lui est soumise aux électeurs, qui votent par *oui* ou *non*, et qui ne peuvent donc qu'accepter ou refuser cette liste en bloc.

Les femmes, on le voit, ne comptent pas et n'ont aucune place dans cette nouvelle Constitution de l'Italie. Les postes officiels, sous le régime fasciste, sont nominatifs et non pas

souffrit l'immixtion d'aucuns éléments métaphysiques, B. Jacob: « La justice sociale, en s'élevant comme la mer, ne submerge pas la charité, elle la porte plus haut. »

Ainsi sentit, ainsi agit Elise de Pressensé. Son nom restera lié à l'évolution de la notion de charité en une notion de justice secrètement éclairée par l'amour — il faudrait dire par la passion. « Dans ce monde de désordre, écrivait-elle, la justice ne peut exister sans compassion. » Ce qu'elle nous a apporté et ce qui ne s'eteindra plus, passant de ses mains dans les nôtres, ce n'est rien moins que le flambeau d'une conscience nouvelle.

MARIE DUTOIT.

électifs, même pour les hommes, et sont remplis par ordre supérieur, tous les titulaires étant membres du parti fasciste. Mais les femmes, même membres de ce parti, sont exclues de son Comité exécutif, et ont grand'peine à obtenir une fonction d'ordre public. L'avenir amènera-t-il un changement à cette situation?

Quand nous considérons l'activité féministe d'autres pays, il nous semble vivre, soit au centre de l'Afrique, soit dans le Royaume du Soleil, suivant le point de vue auquel nous nous plaçons. Certainement nos « Tables sacrées » ont été brisées, et les principes sur lesquels nous basions notre activité suffragiste d'autrefois ne sont plus du tout en harmonie avec le régime fasciste, ni dans sa substance, ni dans sa forme. Mais les femmes italiennes ne peuvent pas se nourrir de lamentations, et s'il y a encore place chez nous pour un sérieux mouvement féministe, celui-ci doit être plus vivant, mieux en harmonie avec son temps, et doit, au lieu de se contenter de traditions, prendre résolument contact avec les problèmes de notre nouvelle vie nationale. Car seul, un puissant mouvement féministe pourra gravir de nouveau la montagne sainte, et persuader au chef du régime fasciste de nous donner de nouvelles Tables de la Loi.

X.

CORRESPONDANCE

Mme l^e Dr Gourfein-Welt nous écrit:

Voici ma réponse à la rectification publiée dans le *Mouvement Féministe* du 15 février 1929, page 31, et signée C. D. (au sujet d'un article sur *Les Femmes dans les Universités suisses*. Réd.):

D'un commun accord, les auteurs des monographies sur les études féminines dans les Universités suisses avaient décidé de ne pas tenir compte des « auditrices » dans leurs statistiques. Les conditions de leur admission étaient toutes différentes de celles des étudiantes régulières, et elles n'ont d'ailleurs pas le droit de se présenter aux examens. M^e Clara Delay fut bien immatriculée en 1872 à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève comme *auditrice* (appelées « assistantes » à cette époque), mais non comme étudiante régulière.

Les Genevoises ont donc bien attendu jusqu'en 1890 pour entrer à l'Université de Genève comme étudiantes régulières.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

A Genève.

Une réunion, le 14 mars, des chefs des 29 Secteurs entre lesquels est divisée, pour la récolte des signatures, l'agglomération urbaine, ainsi que des représentants des 25 Sociétés locales, féminines, mixtes ou masculines, qui collaborent au travail pour la pétition à Genève, a permis de constater l'entrain et la joyeuse ardeur qui règnent dans les milieux suffragistes, malgré les inévitables difficultés rencontrées. Un pointage des listes remplies déjà rentrées a permis d'établir qu'en un peu plus de trois semaines (25 jours exactement), 6000 signatures masculines et féminines avaient déjà été récoltées: premier résultat très encourageant, quand on songe au chiffre fixé par la loi pour une initiative ou un référendum cantonal! Et des applaudissements mérités ont salué M^e Kuhne-Dupuis, directrice du Bureau de placement de la Chambre de Travail, qui, dans ses rares heures de loisir, a récolté à elle seule 1150 signatures.

Bien que l'ordre du jour portât administrativement cette rubrique sévère: *rapports des chefs de Secteurs*, ces rapports ont été tout le contraire d'aride, et les éclats de rire qui ont fusé, et les exclamations qui ont jailli, ont bien montré que, si la récolte des signatures à domicile est parfois chose difficile, fatigante, absorbante, décourageante même, elle comporte d'autre part un intérêt très vif pour tous ceux qui savent voir et observer, et qui aiment à tirer des conclusions psychologiques de ce coup de sonde dans l'opinion publique. Conclusions que viennent infirmer ou confirmer de façon souvent inattendue d'autres expériences: ainsi, plusieurs collectrices disent que les signatures de femmes sont beaucoup plus faciles à obtenir que celles des hommes. — Les hommes ne sont jamais chez eux aux heures où je suis obligée de faire mes visites, répond une autre; c'est donc par absence forcée qu'ils pèchent, et non par mauvaise volonté ou hostilité. — Oh! que non pas, s'écrie une troisième:

j'en ai rencontré plusieurs qui avaient défendu à leur femme de signer, d'autres m'ont aimablement fermé la porte au nez, au seul mot de pétition, et n'ai-je pas reçu de l'un d'eux le conseil charitable d'aller raccommoder mes bas! (C'est curieux, la place que cette occupation est censée tenir dans une vie féminine. (Réd.) Un autre encore a parlé si grossièrement du vote des femmes devant moi à sa propre femme, que je n'ai pu m'empêcher de lui dire que c'était plus que le moment que les femmes bougent, puisqu'il y en avait encore qui étaient de pareilles esclaves... — Consolez-vous, intervient une autre, voici la contre-partie. C'est chez un jeune ménage: la femme signe avec enthousiasme, et me demande instamment de revenir à midi pour que son mari puisse signer aussi. Lorsque je reviens, le jeune mari est beaucoup plus tiède... « Je ne sais pas... je ne suis pas décidée... ma femme s'est trop avancée... » Rentrée impétueuse de la maîtresse de céans, qui fonce sur son mari d'un doigt vengeur: « Tu n'as pas signé?... Je le dirai à ta mère. Elle te déshéritera. »

D'autres expériences sont touchantes. Un vieillard très affable, très courtois, ouvre la porte avec déférence: « Entrez, Madame, asseyez-vous. J'ai reçu hier la feuille volante que vous avez déposée dans ma boîte aux lettres; je l'ai lue avec attention, soigneusement étudiée. Je suis d'accord, et je vous attendais. » Et sa vieille main tremblante trace soigneusement une signature. Ailleurs, une bonne dame à cheveux blancs crie à tue-tête dans l'appartement: « Papa, c'est pour la pétition. Est-ce que je puis signer?... » Et l'on entend la voix effarée de « papa » au loin: « Non, bien sûr, ne signe pas! » Voici un vieillard paralytique, qui se désole de ne pouvoir apposer sa signature de sa main immobilisée, mais qui appelle la petite bonne qui le soigne pour qu'elle au moins manifeste ses convictions. Voici une femme qui voudrait bien signer, mais qui ne sait pas écrire (une étrangère âgée mariée à un Suisse, hâtons-nous de le dire), et qui offre de mettre une croix à la place de son nom. Souvent, ce sont les concierges qui consolent les collecteurs déçus de redescendre les cinq étages, en haut desquels ils se sont péniblement hissés, avec un butin de 5 signatures seulement, et dans la loge tout le monde signe, et l'on va chercher des voisines. Beaucoup d'étrangers et d'étrangères aussi dans certains quartiers, ce qui est impossible à savoir d'avance, et qui rend forcément infructueuses bien des visites: chose intéressante à constater, mais peu réjouissante: les Françaises, d'une manière générale, regrettent amèrement de ne pouvoir signer, alors que celles qui se détournent avec indifférence ou dédain sont de nos compatriotes !

Les objections ne sont pas neuves. « Dieu n'a pas fait la femme pour aller voter », déclare sentencieusement un bon bourgeois. « Dieu a fait la femme égale à l'homme, rétorque du tac au tac la collectrice. — Le terme « droits politiques » effarouche nombre de femmes qui déclarent tout net ne vouloir rien avoir à faire avec la politique. Mais qu'on leur parle alors de protection de l'enfance, de la maternité, de réformes sociales: les voilà toutes rassurées et converties. La dame de réception d'un dentiste commence à déclarer d'un ton pincé que les raisonnements de certaines femmes valent peut-être ceux de certains hommes; puis saisissant tout à coup le rapport entre le droit de suffrage et la possibilité pour la femme d'améliorer sa situation économique, elle se précipite sur sa plume: « Je ne gagne que 100 fr. par mois, et je ne puis continuer ainsi » Beaucoup, hommes et femmes, ont grand'peur de l'orientation politique que donnerait au pays, assurent-ils, le vote des femmes, et le spectre de Moscou motive bien des réponses négatives. D'autre part, la tendance antidémocratique inspirée de l'Action française se manifeste fréquemment: « Je suis opposé au suffrage des hommes, je ne désire donc nullement qu'on le donne aux fem-

mes. » « A mon avis, il faudrait commencer par retirer le droit de vote aux hommes avant de songer à en faire cadeau aux femmes. » Dans les milieux catholiques, c'est, ou bien le refus catégorique, par obéissance aveugle au mot d'ordre reçu, ou l'assurance que ce qu'il nous faut, c'est le suffrage familial. « Nous l'aurons, déclare une dame, nous sommes décidées à l'obtenir. » Enfin, et cela va de soi, nul succès dans les cafés. Propriétaires et consommateurs se détournent avec dédain quand on leur présente une liste. Il faut être une apôtre pour pénétrer dans leur antre avec ce but. La corporation des épiciers ne paraît pas très bien disposée non plus: on signale le cas d'une redoutable virago, qui, ayant accepté en dépôt une liste d'un trop confiant collecteur, clamait ensuite sur tous les tons que *jamais* personne ne signerait chez elle, qu'elle saurait bien l'empêcher... ce qui fait que, averti par des âmes charitables, de cette propagande à l'envers, le collecteur se hâta de retourner retirer sa liste. Plus de traces: l'épicier l'avait déchirée en mille morceaux! En revanche, les cordonniers paraissent dans leur ensemble sympathiques à notre cause et réclament des listes en dépôt pour leurs échoppes et magasins. Les grandes maisons de couture, de même, dont deux des plus importantes, ont autorisé et encouragé la circulation de listes parmi le personnel de leurs ateliers et magasins. Une des plus grandes banques a fait dire qu'elle attendait les collectrices. Et nos sept conseillers d'Etat ont donné leur autorisation à la circulation de listes dans leur Département.

... On pourrait allonger indéfiniment. Collecteurs et collectrices ne tarissent pas en récits. Et ceux qui ont pris des listes à faire signer autour d'eux, non pas seulement parmi leurs amis et connaissances (cela, c'est facile), mais dans les réunions, séances, etc., où les amènent leur travail (on a beaucoup signé par exemple au cours des répétitions des récentes représentations wagnériennes), dans les tramways, dans les bureaux et ateliers où ils sont occupés — ceux-là aussi auront certainement leur moisson d'observations piquantes et d'expériences amusantes. Nous y reviendrons. E. Gd.

N.D.L.R. — Après Lausanne et Genève, n'aurons-nous pas des récits de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, ou des villes de Suisse allemande?

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 5 avril:

LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin, Foyer féminin, 26, rue de Bourg, 20 h. 30: *L'initiative sur l'eau-de-vie et sur la révision générale du régime des alcools*, causerie publique et gratuite par le Dr Hercod, directeur du Bureau International contre l'alcoolisme.

Mercredi 10 avril:

GENTHOD-BELLEVUE (cant. de Genève). Salle communale, 20 h. 30: *Si les femmes votaient...* conférence publique et gratuite par Mme Chenevard-de Morsier, sous la présidence du Dr Rilliet, maire. Discussion.

Vendredi 12 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont, 17 h.: *La Société des Nations à l'Ariana*, causerie avec projections lumineuses par M. G. Fatio. Cartes à l'entrée, au profit de la caisse de l'Union.

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève subventionnée par la Confédération

Semestre d'été: 10 avril-3 juillet 1929

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales
Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surveillance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.
Des auditrices sont admises à tous les cours

Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire)
sous la direction d'une Commission spéciale

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales Tél. Stand 13-93 — Rue Tœpffer, 17 — GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 h. ou par séries de 10 et 20 leçons.
CUISINE, COUPE ET CONFECTON, MODE ET LINGERIE,
RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'été: 9 avril au 6 juillet

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des élèves ménagères, et forme des gouvernantes de maison.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106
se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers encore utilisables, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois de denrées peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu: *chèque postal II. 1353.*
— Cordial merci aux généreux donateurs.